

Belgium-Brussels: Insurance services

OJ S 234/2013 03/12/2013

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: CF_MCF_SG_direction du support logistique

Postal address: Boulevard Leopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: d'Haeyer Vanessa

For the attention of: Otten Nadine, directrice ff

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24133278

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=403383**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Ministère de la Communauté française

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: Direction du support logistique

For the attention of: Vanessa d'Haeyer

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24132183

Fax: +32 24133391

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Ministère de la Communauté française

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: Direction du support logistique

For the attention of: Vanessa d'Haeyer

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24132183

Fax: +32 24133391

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de services d'assurance en dégâts matériels (Omnium assurance - missions de service) des véhicules automoteurs privés utilisés par les agents du ministère de la Communauté française à des fins professionnelles.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 6: Financial services a) Insurances services b) Banking and investment services

Main site or place of performance: Bruxelles

NUTS code BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché de services d'assurance en dégâts matériels (Omnium assurance - missions de service) des véhicules automoteurs privés utilisés par les agents du ministère de la Communauté française à des fins professionnelles. La couverture à proposer est de garantir les véhicules personnels des agents des services du Ministère de la Communauté française contre les dégâts matériels, le bris de vitres, l'incendie et le vol (y compris les dégâts d'origine) lorsque ceux-ci les utilisent pendant leurs prestations, et ce, qu'elles aient lieu pendant ou en dehors des heures habituelles de service.

II.1.6. CPV code(s)

66510000 Insurance services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.5.2014. Completion 30.4.2015

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Conformément à l'article 25, § 1er, 2° de l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics, il n'est pas exigé de cautionnement pour les marchés de services financiers au sens de la catégorie 6 de l'annexe 2 de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances ayant un établissement sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne et ayant obtenu des autorités de celui-ci l'agrément administratif préalable au moins pour l'exercice des activités d'assurances visées par le présent marché. Peuvent également soumissionner les entreprises de courtage d'assurances agréées dans un Etat membre de l'Union européenne à la condition d'indiquer l'identité des assureurs pour lesquels elles agissent et de fournir à leur sujet toutes les informations exigées par le présent cahier spécial des charges et de joindre à l'offre la preuve attestant de l'engagement ferme, total et solidaire de la société ou compagnie d'assurances que représente le courtier, vis-à-vis des clauses du présent marché et de l'offre introduite. Les entreprises soumissionnaires peuvent présenter leur offre en coassurance conformément aux articles 27 et 28 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre. Dans ce cas, elles désignent dans leur offre qui fera office d'apérateur pour le marché. Il est toutefois dérogé à l'article 27 de la loi du 25 juin 1992 précitée dans la mesure où les coassureurs sont tenus solidairement de tous les engagements résultant du présent marché. L'offre devra contenir la preuve attestant de l'engagement ferme, total et solidaire des coassureurs vis-à-vis des clauses du marché et de l'offre introduite. Par le seul fait de participer à la procédure de marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés à l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. A cette fin, le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration sur l'honneur originale par laquelle il atteste qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'exclusion visés à l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques. Le soumissionnaire est également tenu de joindre à son offre : 1° un extrait de

casier judiciaire récent (original) concernant la société à se procurer auprès du Service Public Fédéral Justice - Casier judiciaire central - Avenue porte de Hal, 5/8 à 1060 Bruxelles - Tél. : 02/542.72.86, et 2° une attestation 276 C2 originale et une attestation de l'administration de la TVA datant de moins de trois mois par rapport à la date d'ouverture des offres. Préalablement à la confrontation des offres aux différents critères d'évaluation, le Pouvoir adjudicateur vérifiera la situation de chaque soumissionnaire via l'application DIGIFLOW (ONSS et faillite).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: La liste de références de contrats visant une flotte de véhicules parcourant au total minimum 6.500.000 kilomètres par an, exécutés par le soumissionnaire au cours des trois dernières années (2010, 2011 et 2012) et indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés : a) s'il s'agit de services à des autorités publiques, la justification est fournie par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente ; b) s'il s'agit de services à des personnes privées, les prestations sont certifiées par celles-ci ou, à défaut, elles sont déclarées avoir été effectuées par le prestataire de services.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Afin d'examiner les capacités minimales de caractères financier, économique et technique des sociétés à exécuter le présent marché, les soumissionnaires joindront à leur offre les renseignements suivants : 1. une attestation certifiant que l'assureur est capable d'assumer les contrats (si bien écrits qu'oraux) en langue française entre lui-même et les services du Ministère de la Communauté française ; 2. la preuve qu'il (et éventuellement l'entreprise d'assurances qu'il représente) dispose de l'agrément administratif nécessaire pour l'exercice des activités d'assurances visées par le présent marché ; 3. les documents attestant qu'il dispose en Belgique d'un établissement permanent, ou à tout le moins et conformément à l'article 12 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, d'un représentant ayant son domicile et sa résidence en Belgique et possédant des pouvoirs suffisants pour d'une part, représenter l'entreprise d'assurances auprès des personnes qui ont subi un préjudice et qui peuvent réclamer une indemnisation, et pour effectuer le paiement qui en découle et d'autre part représenter l'entreprise d'assurances devant les tribunaux et les autorités belges en ce qui concerne les demandes précitées. 4. la désignation de deux personnes de référence (simplification des rapports tant verbaux qu'écrits entre les services du Ministère de la Communauté française et l'assureur) ;

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Le présent marché est réservé aux entreprises d'assurances ayant un établissement sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne et ayant obtenu des autorités de celui-ci l'agrément administratif préalable au moins pour l'exercice des activités d'assurances visées par le présent marché. Peuvent également soumissionner les entreprises de courtage d'assurances agréées dans un Etat membre de l'Union européenne à la condition d'indiquer l'identité des assureurs pour lesquels elles agissent et de fournir à leur sujet toutes les informations exigées par le présent cahier spécial des charges et de joindre à l'offre la preuve attestant de l'engagement ferme, total et solidaire de la société ou compagnie d'assurances que représente le courtier, vis-à-vis des clauses du présent marché et de l'offre introduite. Les

entreprises soumissionnaires peuvent présenter leur offre en coassurance conformément aux articles 27 et 28 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre. Dans ce cas, elles désignent dans leur offre qui fera office d'apériteur pour le marché. Il est toutefois dérogé à l'article 27 de la loi du 25 juin 1992 précitée dans la mesure où les coassureurs sont tenus solidairement de tous les engagements résultant du présent marché. L'offre devra contenir la preuve attestant de l'engagement ferme, total et solidaire des coassureurs vis-à-vis des clauses du marché et de l'offre introduite.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

SG/DSL/APE/Assurances missions de services/10-2013

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 23.1.2014 - 16:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

24.1.2014 - 09:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 24.1.2014 - 09:30

Place:

Ministère de la Communauté française - local 4C.104 - Salle «Ilya Prigogine», Boulevard
Léopold II, 44, à 1080 BRUXELLES

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des
offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Ministère de la Communauté française

Postal address: Boulevard Léopold II 44

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

E-mail: vanessa.dhaeyer@cfwb.be

Telephone: +32 24132183

Fax: +32 24133391

VI.5. Date of dispatch of this notice

28.11.2013